

# **Le volontariat territorial en administration (VTA) entre en phase opérationnelle**

Annoncé en novembre dernier lors du 2<sup>e</sup> Comité interministériel aux ruralités, le volontariat territorial en administration (VTA) a été conçu dans le cadre de l'Agenda rural. Ce dispositif vise à appuyer le déploiement de projets dans les territoires ruraux en permettant d'accueillir 800 jeunes diplômés dans les administrations territoriales pour leur donner l'opportunité de découvrir la richesse du tissu local.

Lors d'une réunion qui s'est déroulée le 2 février dernier, Joël Giraud, secrétaire d'État chargé de la Ruralité, a présenté ce dispositif aux élus et associations d'élus. L'ANEM était présente et s'est déclarée satisfaite de voir le VTA entrer en phase opérationnelle.

Destiné à répondre au besoin en ingénierie des collectivités territoriales rurales, quel que soit leur statut (intercommunalité, commune, pays, pôle d'équilibre territorial et rural, etc.), le VTA s'adresse à des jeunes diplômés entre 18 et 30 ans pouvant justifier au moins d'un Bac+2 (diplôme de droit public, d'urbanisme, développement territorial ou encore gestion publique).

La durée du contrat sera comprise entre 12 et 18 mois. L'État participera à hauteur de 15 000 € par an au recrutement d'un jeune volontaire territorial en administration.

Les collectivités intéressées peuvent d'ores et déjà adresser à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) leur proposition d'offre de mission à l'adresse mail [vta@](mailto:vta@). L'ANCT pourra appuyer les collectivités dans la définition de la mission et de la fiche de poste.